



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DE SAINT-GAUDENS

**Dossier d'inscription
à la sélection permettant l'accès
à la formation conduisant
au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant(e) -
Promotion 2023/2024**

Sommaire

1. PREAMBULE	3
Le nombre de places pour la rentrée 2023	3
2. CALENDRIER PREVISIONNEL DES EPREUVES ET RESULTATS	3
3. MODALITES D'INSCRIPTION	3-4
4. ADMISSION EN FORMATION PAR CATEGORIE DE CANDIDATS ET NATURE DES EPREUVES	4
4-1 Accès à la formation	4
4-2 Constitution du dossier	5
A - Constitution du dossier A : pour le candidat ASH qualifié de la Fonction Publique Hospitalière et les Agents de Services et relevant de la formation professionnelle continue	5
B - Constitution du dossier B : pour tout candidat sauf pour les candidats bénéficiant d'une Validation des Acquis de l'Expérience et les candidats ASH qualifiés de la FPH et les Agents de Services	6
C - Constitution du dossier C : pour les candidats bénéficiant d'une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)	7
4-3 Nature des épreuves de sélection	7
5. CLASSEMENT ET RESULTATS	8
6. ADMISSION DEFINITIVE A L'IFAS	8
6-1 Validité des résultats de l'admission	8
6-2 Formalités d'inscription après l'admission	9
7. LA FORMATION	9-10
8. COUT DE La FORMATION	10
8.1 Coûts supplémentaires	10
8.2 Les Bourses	10
9. REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES	11

1. PREAMBULE

L'IFAS de Saint-Gaudens organise les modalités d'accès aux études préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.

Selon votre situation, vous devrez effectuer la totalité de la formation ou vous pourrez être dispensé(e) d'une partie des enseignements.

La formation d'aides-soignants est une formation en alternance dont une partie est réalisée en stage. Ces stages sont organisés sur l'ensemble du département de la Haute-Garonne et des départements limitrophes.

Nous vous recommandons vivement :

- De disposer d'un moyen de locomotion avant l'entrée en formation afin de pouvoir la suivre pleinement.
- De vous rapprocher de votre Médecin traitant afin qu'il vérifie vos vaccinations et votre aptitude à suivre la formation et à exercer le métier d'Aide-Soignant (e), puis d'un Médecin agréé pour faire remplir et valider le certificat médical joint au dossier d'inscription. Ces éléments sont **obligatoires** pour l'entrée en formation et la mise en stage.
- De disposer d'un ordinateur et d'une connexion internet pour bénéficier de la totalité des activités pédagogiques.

LA CAPACITE D'ACCUEIL POUR LA RENTREE 2023 EST FIXEE A 45 PLACES TOUS CURSUS CONFONDUS.

2. CALENDRIER PREVISIONNEL DES EPREUVES ET RESULTATS

Date limite d'inscription et de dépôt des candidatures	16 Juin 2023
Période des oraux et examen des dossiers	De début Avril à fin Juin 2023
Affichage des résultats d'admission	30 Juin 2023

3. MODALITES D'INSCRIPTION

Après avoir imprimé votre dossier d'inscription A, B ou C (site du Centre Hospitalier Comminges Pyrénées / Rubrique IFAS / Rubrique SELECTION), vous devez impérativement confirmer le retrait en nous adressant par mail le document prévu à cet effet dans votre dossier à : ifas@ch-saintgaudens.fr

Votre dossier **COMPLET** doit être envoyé par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

IFAS
14 PLACE DU PILAT
31800 SAINT-GAUDENS

La bonne réception et la conformité de votre dossier vous seront indiquées par mail.

Tout dossier incomplet à la date de clôture (16 Juin 2023) ne sera pas examiné par le jury.

En cas de situation de handicap nécessitant un aménagement, merci de nous contacter.

4. ADMISSION EN FORMATION PAR CATEGORIE DE CANDIDATS ET NATURE DES EPREUVES

4.1 Accès à la formation

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant est accessible, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

1° La formation initiale

2° La formation professionnelle continue

3° La validation des acquis de l'expérience professionnelle, dans les conditions fixées par Arrêté du Ministère chargé de la Santé.

➤ ***Bénéficiaire d'allègement d'une partie de la formation, les candidats admis en formation et titulaires du :***

- Bac Professionnel Accompagnement, Soins, Service à la Personne ou Service Aux Personnes et Aux Territoires
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
- Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale
- Diplôme d'Etat d'Ambulancier (*pas le Certificat de Capacité d'Ambulancier*)
- Titre Professionnel d'Agent de Service Médico-Social (Arrêté du 11/07/2020)
- Titre professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles (Arrêté du 11/01/2021)
- Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social (Arrêté du 29/01/2016 : spécialités « à domicile », « en structure collective », « éducation inclusive et vie ordinaire »)

Les titulaires du Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique ou d'Auxiliaire de Vie Scolaire sont titulaires de droit du DE AES 2016

- Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social (fusion des spécialités, référentiel de 2021)

4.2 Constitution du dossier

Documents communs aux trois dossiers d'inscription à la sélection :

- Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité et valide à l'entrée en formation)
- Une lettre de motivation **manuscrite**
- Un curriculum vitae à jour
- Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment du parcours scolaire, du ou des diplômes et titres ou du parcours professionnel, le candidat joint à son dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, il produit tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral

Autre pièces suivant le dossier choisi :

A - Constitution du dossier A : pour le candidat ASH Qualifié de la Fonction Publique Hospitalière ou Agent de Service ou relevant de la formation professionnelle continue

- Fiche d'inscription A** dûment complétée et signée
- Les attestations de travail, justifiant d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide à domicile des personnes, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
- Autres pièces : voir fiche d'inscription

OU

- Fiche d'inscription A** dûment complétée et signée
- L'attestation du suivi de la formation continue « de soixante-dix heures », relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée
- Les attestations de travail d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide à domicile des personnes, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
- Autres pièces : voir fiche d'inscription

B - Constitution du dossier B : pour tout candidat sauf le candidat bénéficiant d'une Validation des Acquis et de l'Expérience et le candidat ASH qualifié de la FPH et l'Agent de Service

- Fiche d'inscription B** dûment complétée et signée
 - Un document **manuscrit** relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages
 - Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français¹, permettant le cas échéant de se présenter à la dispense de la formation
 - Le cas échéant, la copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires, dont les appréciations et feuilles de stage
- Dès l'affichage des résultats au baccalauréat :
- Attestation de réussite au baccalauréat
 - Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
 - Pour les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi : un avis de situation émanant de Pôle Emploi **datant de moins d'un mois**
 - Vous pouvez joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant
 - Autres pièces : voir fiche d'inscription

Nous attirons votre attention sur le fait que les pièces du dossier doivent permettre aux jurys de vous évaluer au regard des attendus nationaux (cf. tableau paragraphe suivant). Il convient en conséquence d'apporter dans votre dossier des éléments sur vos connaissances et vos aptitudes acquises dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre pour chacun des critères du tableau.

¹ Si un titre ou diplôme a été obtenu en dehors de France, une attestation de comparabilité d'études de ce diplôme est nécessaire. Elle est à demander à ENIC-NARIC France : Adresse : 1 avenue Léon-Journault 92318 SEVRES CEDEX

Tél : 01 45 07 63 21 Site internet : www.ciep.fr/enic-naricfr/dossier.php

Pour obtenir cette attestation, il faut plusieurs mois, donc faites vos démarches dès à présent. Les frais liés à cette attestation délivrée par ENIC NARIC sont à la charge du candidat.

Pour les diplômes étrangers dans le champ sanitaire ou social qui ne sont pas attestés par ENIC-NARIC, joindre une traduction en français de ce diplôme, effectuée par un traducteur agréé auprès des tribunaux français, ainsi que le programme des études correspondant au diplôme

C- Constitution du dossier C : pour les candidats bénéficiant d'une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), sous réserve de modification réglementaire

- Fiche d'inscription C** dûment complétée et signée
- La notification de la validation des acquis de l'expérience par la DRJSCS ou la DREETS
- Autres pièces : voir fiche d'inscription.

Le coût de la formation dépend des modules à effectuer après décision par le jury de VAE.

4.3 Nature des épreuves de sélection

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat au regard des attendus et critères nationaux reproduits ci-après.

L'entretien, d'une durée de quinze à vingt minutes, est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

Attendus	Critères
1. Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	1.1. Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
2. Qualités humaines et capacités relationnelles	2.1. Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	2.2. Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	2.3. Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
3. Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	3.1. Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	3.2. Pratique des outils numériques
4. Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	4.1. Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	4.2. Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
5. Capacités organisationnelles	5.1. Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

En cas de non-confirmation par mail de la réception de son dossier d'inscription, le candidat est invité à contacter l'IFAS au 05 61 32 41 79 ou 78. Nous vous recommandons de vérifier votre boîte mail, au niveau de votre boîte de réception et également dans les courriers indésirables.

5. CLASSEMENT ET RESULTATS

A l'issue de l'étude des épreuves, le Président du jury d'admission établit une liste de classement comprenant une liste principale et une liste complémentaire. Cette dernière doit permettre de combler les places vacantes résultant des désistements éventuels.

Les résultats seront publiés le **Vendredi 30 Juin 2023 à partir de 14h00**.

Ils seront affichés au niveau de l'entrée de l'Institut – 14 Place du Pilat – 31800 SAINT-GAUDENS et seront également disponibles en ligne sur le site internet :

Site : www.ch-saintgaudens.fr

Rubrique IFAS / Rubrique SELECTION

Les candidats seront informés de leur résultat personnellement par courrier dans un délai de 7 jours après l'affichage des résultats.

☞ *Aucun résultat ne sera donné par téléphone.*

☞ *Si un candidat n'a pas reçu le courrier de ses résultats 10 jours après l'affichage, il lui revient de prévenir l'IFAS.*

6. ADMISSION DEFINITIVE DANS L'IFAS

6.1 Validité des résultats de l'admission ²:

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats.

Le candidat **sur liste principale** dispose d'un délai **de 7 jours** ouvrés pour valider **son inscription en retournant la confirmation d'inscription, reçue avec le courrier des résultats.**

Au-delà de ce délai, le candidat est présumé **avoir renoncé à son admission** et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

☞ Les candidats qui renonceront à intégrer l'IFAS, devront nous adresser un mail de désistement pour nous permettre de clôturer leur dossier.

² Art. 8 : Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'état d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

⁵ Art. 11 : Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'état d'aide-soignant

6.2 Formalités d'inscription après l'admission

L'admission définitive en formation est subordonnée :

- **A la production, au plus tard le jour de la rentrée**, du certificat médical joint au dossier d'inscription (partie 2) dûment complété et signé par un Médecin agréé (liste consultable sur le site de l'ARS Occitanie) attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine

- **A la production, avant la date d'entrée au premier stage (en Septembre 2023)** du certificat médical joint au dossier d'inscription (partie 1) attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues réglementaires :
 - Certificat de vaccination : DT – POLIO
 - Certificat de vaccination : COVID 19
 - Immunisation contre l'HEPATITE B (anticorps anti HBs >100 UI/l)
 - Vaccination du ROR vivement conseillée (*cf. certificat joint au dossier d'inscription*)

En cas de contre-indication temporaire ou définitive à l'une des vaccinations obligatoires, le candidat ne pourra intégrer l'IFAS. **Il s'agit d'une inaptitude professionnelle.**

Nous vous conseillons vivement de commencer votre vaccination contre l'Hépatite B au plus tôt, condition sine qua non pour prétendre à entrer en formation.

La plupart du temps, le vaccin est administré en trois doses réparties sur une durée de plusieurs mois. Il existe des schémas de vaccination rapide (*cf. <https://www.mesvaccins.net/web/news/5236-vaccination-contre-l-hepatite-b-nouveaux-schemas-vaccinaux-acceleres-pour-les-adultes>*).

- **Une attestation d'Assurance** en Responsabilité Civile Professionnelle doit être fournie le jour de la rentrée

- Hormis les élèves pour lesquels l'employeur s'est engagé à financer les frais pédagogiques de formation, **un avis de situation du Pôle Emploi récent** (moins d'un mois) est demandé le jour de la rentrée.

7. LA FORMATION

Pour une formation en cursus complet, la durée des études est de : 1540 heures ou 11 mois, soit 44 semaines, de Septembre à Juillet.

Répartition des semaines de formation :

Enseignement : 22 semaines

Stages : 22 semaines.

L'enseignement est dispensé sur la base de 35 heures par semaine et comporte des cours magistraux, des travaux pratiques, des travaux dirigés et des évaluations de connaissances.

Une partie de la formation est hybride et se déroule par la biais d'une plateforme d'enseignement à distance. Il est donc nécessaire de disposer d'un ordinateur et d'une connexion internet.

Les stages s'effectuent en milieu hospitalier et extra-hospitalier dans le département de l'IFAS et les départements limitrophes. Des frais de déplacement et d'hébergement sont donc à prévoir.

8. COUT DE LA FORMATION

Pour une formation complète : le coût de la formation s'élève à 7 100,00 €.

Pour une formation partielle : le coût est calculé au prorata du nombre d'heures de formation à suivre. Vous pouvez nous demander un devis.

Pour les élèves admis dans le cadre de la promotion professionnelle, ce coût est en principe pris en charge par l'établissement employeur ou un Opérateur de Compétences (OPCO).

Des possibilités de prise en charge à divers titres existent selon la situation de chacun (formation continue, Conseil Régional, OPCO, Pôle Emploi...).

8.1 Coûts supplémentaires :

Vous devez disposer d'une paire de chaussures blanches et silencieuses, pour aller en stage. Une commande de groupe peut être faite à la rentrée scolaire pour les élèves (catalogue spécialisé à disposition).

L'équipement informatique personnel est indispensable (ex. : PC portable, connexion internet).

Des notions d'informatique de base sont recommandées : Word, Excel, power point.

8.2 Les bourses :

L'attribution de Bourses d'études par la Conseil Régional est possible selon les revenus de la famille ou de l'élève. Ces bourses correspondent à une rémunération et sous-entend que la Région vous paye durant la formation.

La constitution du dossier de demande de Bourses sera à réaliser via le site du Conseil Régional : www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales

9. REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES

Nous collectons des données personnelles vous concernant qui font l'objet d'un traitement informatisé. La base légale de ce traitement est réalisée dans le respect des obligations légales relatives au Règlement Général sur la Protection des Données dont les dispositions sont applicables depuis le 25 mai 2018. Les données personnelles vous concernant sont utilisées dans le cadre de la gestion de votre dossier d'inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en Institut en Formation Aides-Soignants et sont à l'usage exclusif de l'institut de formation. Ces données sont conservées pendant 5 ans puis supprimées. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposerez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à la direction de l'institut par courrier ou par mail à l'adresse suivante. Une réclamation peut également être réalisée auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés.

FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS 2023/2024

FICHE D'INSCRIPTION C : destinée au candidat bénéficiant d'une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

ETAT CIVIL

Madame

Monsieur

Nom de naissance : Nom d'épouse :

Prénoms : Date de naissance :

Lieu de naissance (code postal + ville) :

Pays : Nationalité :

Adresse du domicile :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse mail (**obligatoire**) :

SITUATION FAMILIALE

Célibataire

Marié(e)

Séparé(e) ou divorcé(e)

Veuf(ve)

Concubinage

PACS

Nombre d'enfants : Ages :

SITUATION PROFESSIONNELLE

Emploi dans un établissement de santé (public ou privé)

Autre emploi

Sans emploi ⇨ **N° d'identifiant Pôle Emploi et avis de situation datant de moins d'un mois obligatoires** :

DIPLOMES

Diplôme :

Série :

Année d'obtention :

*

Diplôme :

Série :

Année d'obtention :

*

** = Joindre la photocopie du ou des diplômes ou titres, traduits en français si obtenus hors de France*

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA FICHE D'INSCRIPTION

↪ Une copie **couleur** de votre carte d'identité (recto-verso) ou de votre passeport ou de votre titre de séjour (recto-verso), **en cours de validité et valide à l'entrée en formation**

↪ Une lettre de motivation manuscrite

↪ Un curriculum vitae **actualisé jusqu'à l'inscription**

↪ La notification de la VAE par la DRJSCS ou la DREETS

↪ Deux photos d'identité **conformes (dont une collée en haut à droite du présent document)**

↪ 5 timbres **autocollants** au tarif en vigueur pour un courrier de 20 grammes

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous contacter pour d'éventuels aménagements.

J'atteste sur l'honneur de l'exactitude des informations données à mon sujet.

Date :

Signature du candidat :

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e), **Docteur** _____, **Médecin agréé** par les autorités
sanitaires du Département _____, exerçant à _____
N° d'Agrément : _____ - Téléphone : _____

Certifie que :

Nom : _____ Prénom : _____
Né(e) le : _____ A : _____
(code postal/ville/pays)
Numéro d'immatriculation à la CPAM :

--	--	--	--	--	--	--	--

1. est vacciné(e) conformément à la réglementation en vigueur, fixant les conditions
d'immunisation des professionnels de santé en France, soit :

- D.T.P avec un rappel de moins de 10 ans - date : _____
- I.D.R. de moins de 3 mois - date : _____ Résultat : _____
- Hépatite B – 3 injections

1 ^{ère} injection	2 ^{ème} injection	3 ^{ème} injection
Date : _____	Date : _____	Date : _____
Rappel	Rappel	Rappel
Date : _____	Date : _____	Date : _____

- Contrôle d'anticorps anti-HBs de moins de 3 mois - date : _____
Résultat : _____ (joindre obligatoirement la copie des résultats du Laboratoire)
- Certificat de vaccination COVID 19 (joindre obligatoirement la copie du Pass Vaccinal)

2. n'est atteint(e) d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible
avec l'exercice de la profession d'Aide-Soignant(e).

Fait à : _____
Le : _____

Signature et cachet **obligatoires**

Ce certificat est **non substituable** : aucun autre document ne sera accepté pour l'entrée en
formation. Il doit être présenté **rempli dans son intégralité (= schéma vaccinal terminé) le
jour de la rentrée**. L'admission définitive en formation y est subordonnée.



Partie réservée au Centre Hospitalier Comminges Pyrénées

Validation administrative IFAS : oui non Validation médicale CHCP oui non